



## Candidature au titre de «Ville du Goût»

La «Ville du Goût», est l'ambassadrice privilégiée de la Semaine du Goût durant l'édition annuelle, à ce titre, elle accueille la cérémonie de clôture. Une seule ville est choisie chaque année.

Les villes candidates doivent répondre aux conditions suivantes :

- Organiser une manifestation publique, si possible durant plusieurs jours, dans l'esprit de la Charte de la Semaine du Goût, qui :
  - s'inscrive dans une démarche de développement durable et de sauvegarde du patrimoine culinaire ;
  - reflète la richesse du goût et de tout ce qui touche à une alimentation basée sur le respect de produits où l'homme et le terroir ont encore toute leur importance ;
  - fasse prendre conscience, par le partage de nourriture, que manger est un temps pour se ressourcer et se faire plaisir.

Les activités devront s'articuler autour des objectifs de la Semaine du Goût qui sont :

- Valoriser la diversité des goûts et des cultures alimentaires
  - Favoriser les échanges entre les métiers de la bouche
  - Sensibiliser les jeunes générations au plaisir du goût
  - Rendre les consommateurs attentifs à la qualité des produits
  - Mettre en valeur le savoir-faire artisanal
  - Promouvoir la santé par une nourriture variée et équilibrée
  - Favoriser la découverte de produits de qualité
  - Préserver la tradition et encourager l'innovation culinaire
  - Revaloriser l'art culinaire domestique
- Impliquer le plus grand nombre d'écoles et d'établissements publics dans les domaines de la restauration et de l'alimentation pour autant qu'ils répondent à la Charte de la Semaine du Goût.
  - Organiser la clôture officielle de la Semaine du Goût, le dernier dimanche.
  - Participer à la remise de témoin et organiser la remise de témoin l'année suivante.
  - S'engager, dans la mesure du possible, à poursuivre une Fête du Goût durant les éditions suivantes.
  - Participer au financement général par un montant forfaitaire de 20'000.—.

Le logo de la Ville du Goût est présent sur tous les documents ; en première page du Guide des événements, sur les affiches ainsi qu'à la Une du site internet avec des liens sur son propre site. Elle dispose également de plusieurs pages dans le Guide des événements. Les organisateurs disposent d'un temps de présentation durant les deux conférences de presse nationale.

Documents de candidature à présenter au plus tard pour le 30 avril précédent l'année de candidature :

- Description de la manifestation
- Liste des sponsors envisagés
- Liste des commerces impliqués
- Localisation
- Promotion envisagée
- Description de la manifestation de passage du témoin l'année suivante

Un comité adhoc de la Semaine du Goût procédera, sur la base de ces documents, au choix de la Ville du Goût dans un délai de deux mois, suivant le 30 avril.